



GRANDE  
CHANCELLERIE  
DE LA LÉGION  
D'HONNEUR



MAISON  
D'ÉDUCATION  
DE SAINT-DENIS

## Seconde générale et technologique : structure des enseignements

---

La classe de seconde est commune à toutes les élèves.

Leur parcours scolaire est constitué d'enseignements communs obligatoires et d'enseignements optionnels au choix des élèves.

### Enseignements communs

Français  
Histoire géographie enseignement moral et civique  
Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois  
Sciences économiques et sociales  
Mathématiques  
Physique chimie  
Sciences de la vie et de la terre  
Education physique et sportive  
Sciences numériques et technologie

### Enseignements optionnels

En supplément des enseignements communs, les élèves peuvent choisir au plus un enseignement optionnel selon les modalités suivantes :

Un enseignement optionnel général de 3 heures *parmi*

- o Langues et cultures de l'Antiquité latin (LCA latin)
- o Langues et cultures de l'Antiquité grec (LCA grec)
- o Arts : arts plastiques ou danse ou musique
- o Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

Le choix d'un enseignement optionnel engage l'élève à le suivre pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce choix doit être raisonnable compte-tenu de ses conséquences sur l'emploi du temps de l'élève et de la charge de travail supplémentaire qui en découle.

**L'établissement se réserve la possibilité de réguler les inscriptions dans un enseignement optionnel en fonction du nombre d'élèves et des conditions d'enseignement particulières.**

Les élèves de seconde générale et technologique bénéficient également d'un accompagnement personnalisé en français, mathématiques, histoire géographie et aide à l'orientation.